



Commissions Consultatives Paritaires des Agents Non Titulaires

ComUE Normandie Université

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat,
Vu l'arrêté du 8 avril 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur,
Vu l'arrêté académique n°2020-02 du 18 janvier 2019 portant nomination en qualité d'Administrateur Provisoire de la ComUE Normandie Université,
Vu les élections professionnelles du 06 décembre 2018.

L'Administrateur Provisoire de Normandie Université

Arrête

Article 1 : La composition de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires de Normandie Université est ainsi fixée :

I – Représentation de l'Administration

Membre de droit :

Innocent MUTABAZI

Membres désignés :

Titulaires	Suppléants
Nicolas BOILEAU Céline GUILLOU	Arnaud HOUDELETTE Solène SAZIO Aurore PATEY

II – Représentation des personnels

Catégorie A

SNPTES (1 siège)

Titulaire : Matthieu LEJEUNE

Suppléant : Laura LOCHET

FSU (1 siège)

Titulaire : Thibault CHAUTRAND (tiré au sort)

Suppléant : Romuald HERBINET (tiré au sort)

Catégorie B

SNPTES (1 siège)

Titulaire : Dorothée DROUARD (tirée au sort)

Suppléant : Bib-Adidja ABDILLAHI (tirée au sort)

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la ComUE Normandie Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Caen, le 31 janvier 2020

Administrateur Provisoire de Normandie Université



Innocent MUTABAZI